

RAPPORT D'ACTIVITÉ
SERVICE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS



Sommaire

Synthèse	3
1. Présentation du Grand Belfort	4
Organisation du service	5
Fréquences de collecte	7
2. Indicateurs techniques	8
Prévention des déchets	9
La Collecte Sélective	10
Conteneurs enterrés	11
La collecte des encombrants sur rendez-vous	12
Les déchetteries	13
Logistique conteneurs	17
Sensibilisation des usagers	19
3. Indicateurs financiers	25

Synthèse

Les principaux **faits marquants de 2019** pour le service de collecte des déchets ménagers de l'agglomération furent les suivants :

- Développement des actions de la Police du Tri,
- Maintien de la performance de tri des emballages en verre (30 kg/hab/an), et même 3% de plus qu'en 2018.
- Baisse conséquente du tonnage d'ordures ménagères collectées (-9%) : 22 875 tonnes d'ordures ménagères et assimilés collectées en 2019 (218 kg/hab/an), c'est près de 2300 tonnes de moins qu'en 2018, principalement du fait de l'arrêt de la collecte en redevance spéciale des gros producteurs
- Arrêt du service supplémentaire de la redevance spéciale,
- Intégration du budget annexe au budget principal, tout en conservant une comptabilité analytique du service,
- Fin de l'étude sur la tarification du service et l'incitation au tri,
- Fin de l'étude sur le réseau de déchetteries du Grand Belfort,
- Mise en place de la filière de destruction / recyclage des papiers confidentiels avec Ressourcerie 90,
- Mise en place de la filière de récupération des livres usagés,
- 2 accidents graves de la circulation lors de la collecte des bacs roulants,
- 3 nouveaux points de regroupement enterrés et 2 conteneurs à verre mis en service,

Les **perspectives pour 2020** sont les suivantes :

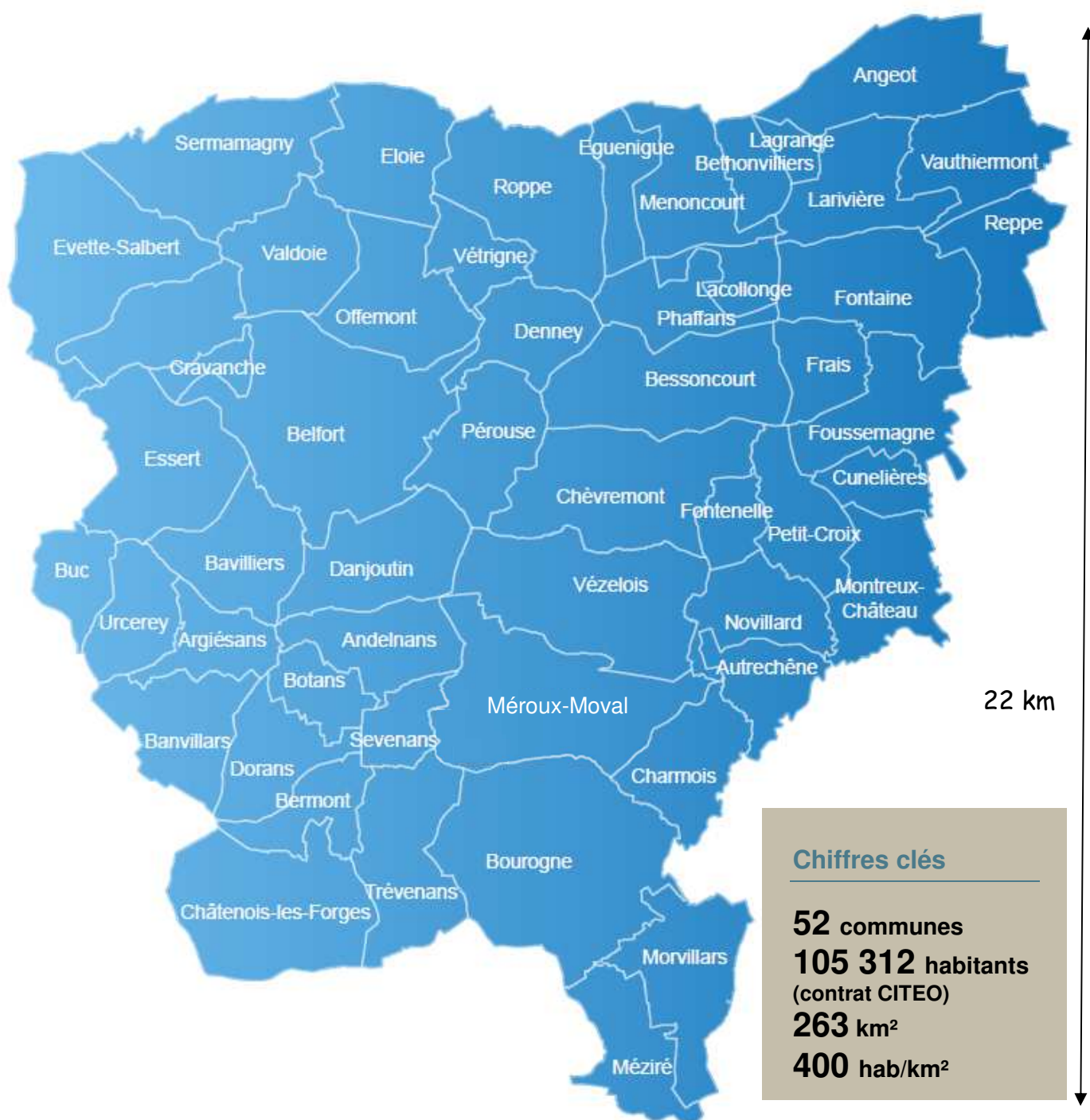
- Développement du projet de déchetterie fixe sur l'Aéroparc de FONTAINE,
- Accompagnement du SERTRID sur l'application de la compétence traitement,
- Amélioration de l'animation sécurité dans la gestion du service de collecte,
- Définition de l'évolution de l'organisation du service,
- Refonte du Plan Local de Prévention intégrant le plan Régional et les projets à venir,
- Modernisation de la gestion informatique des services avec Horoquartz,
- Développement du registre informatique des déchets sur les déchetteries avec GESBAC,
- Début des travaux d'aménagement des nouveaux bureaux du service au CTM.



1. Présentation du Grand Belfort

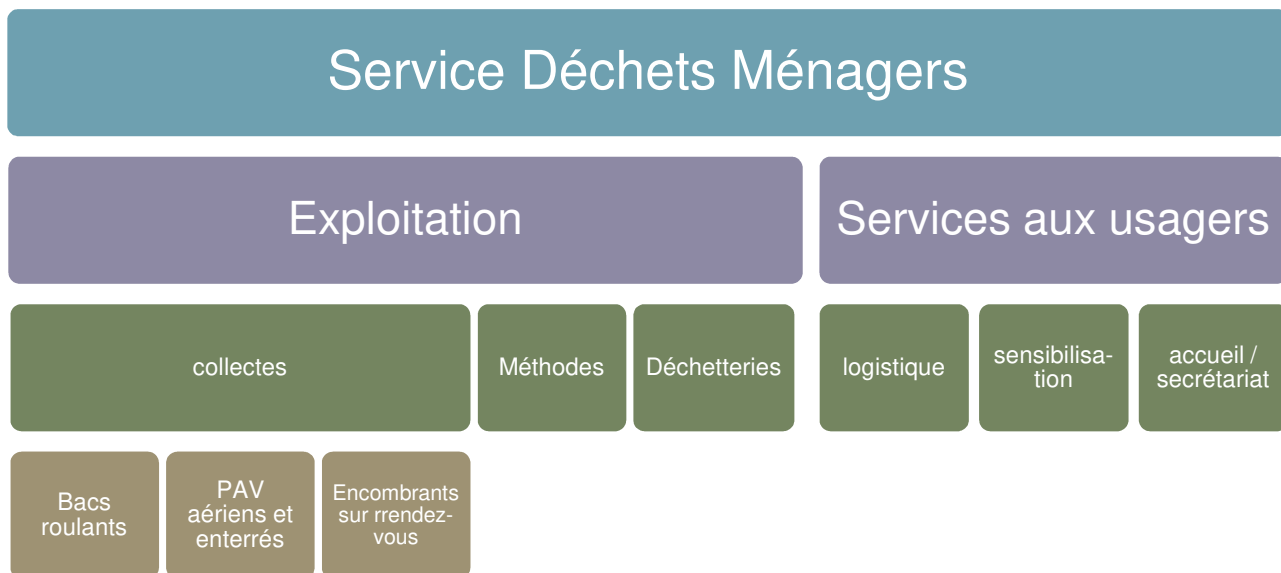
Le Grand Belfort exerce la compétence collecte pour les 52 communes qui le composent (MEROUX et MOVAL ont fusionné au 1^{er} janvier 2019 pour former la nouvelle commune MEROUX-MOVAL), avec environ 105 000 habitants, dont 74 000 sont dans la ville centre et la première couronne.

La compétence traitement a été déléguée au SERTRID, syndicat regroupant les 3 collectivités exerçant la collecte sur le Territoire de Belfort, gérant l'usine d'incinération et la filière de transfert et traitement des déchets verts. Les indicateurs techniques et financiers du SERTRID sont disponibles sur le site internet www.sertrid.fr.



Organisation du service

Organigramme du service Déchets Ménagers en Régie



Le service Déchets Ménagers du Grand Belfort se compose de 80 agents titulaires à fin 2019, dont 8 encadrants, une chargée de mission en CDD et une équipe de 5 agents assermentés rattachés aux gardes champêtres. En 2019, 104 ETP (équivalent temps plein) ont été employés en comptant les vacataires, saisonniers et les heures supplémentaires.

La régie du Grand Belfort se charge de toute la collecte des déchets sauf celle des bacs bruns (Ordures Ménagères Résiduelles) et jaunes (recyclables) sur les 18 communes de l'ex CCTB. 68 % de l'effectif direct quotidien est affecté à la collecte des bacs en porte à porte. Chaque jour, 12 Benne à Ordures Ménagères (BOM) collectent ces bacs roulants, 8 pour les bacs bruns et 4 pour les bacs jaunes. 4 camion-grues collectent les Points d'Apport Volontaire (PAV), 2 camions-grue collectent les encombrants sur rendez-vous du mardi au vendredi, et 2 camions équipés de compacteurs Packmat gèrent les bennes des déchetteries.

Chiffres clés

86 agents
20 camions de collecte au quotidien
3 déchetteries fixes et 1 déchetterie mobile



Chaque foyer du Grand Belfort est maintenant équipé d'un bac brun (ou gris) pour les OMR et d'un bac jaune pour les déchets recyclables (papiers/cartons, bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, briques alimentaires), et doivent se rendre à des Points d'Apport Volontaire (PAV) pour y déposer leurs emballages en verre. En 2019, près de 20 % de la population de l'agglomération a été desservie par des conteneurs enterrés en pied d'immeuble ou en entrée de lotissement, avec les trois flux de déchets : OMR, recyclables et verre. Les quartiers d'habitat dense n'ayant pas toujours suffisamment de place pour stocker des bacs jaunes en plus des bruns, de nombreuses adresses sont équipées en PAV jaune pour le tri des recyclables. Cela porte à près de 24 % la population desservie en apport volontaire pour le tri des emballages recyclables.

Les habitants des 18 communes de l'ex CCTB, anciennement collectées par le SMICTOM de la zone sous-vosgienne, sont restés en extension de consignes de tri des plastiques (bouteilles, flacons, pots, barquettes et films), alors que les autres communes du Grand Belfort sont à la consigne nationale (bouteilles et flacons).

Tous les habitants ont accès au réseau de trois déchetteries fixes, réparties du nord au sud, à SERMAMAGNY, DANJOUTIN et CHATENOIS-LES-FORGES, et à la déchetterie mobile à l'est sur la commune de FONTAINE. Ils ont la possibilité de prendre un rendez-vous pour faire collecter des gros encombrants (mobilier, électroménagers) devant chez eux. Ils peuvent aussi acquérir un composteur de 280 litres pour la moitié de son prix, soit 25 €. Des bennes à déchets verts dans certaines communes éloignées des déchetteries complètent le réseau de collecte.

Le financement du service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés en 2019 était réalisé uniquement par le biais de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). La Redevance Spéciale pour les non assujettis à la TEOM et les gros producteurs a été arrêtée au 31/12/2018.



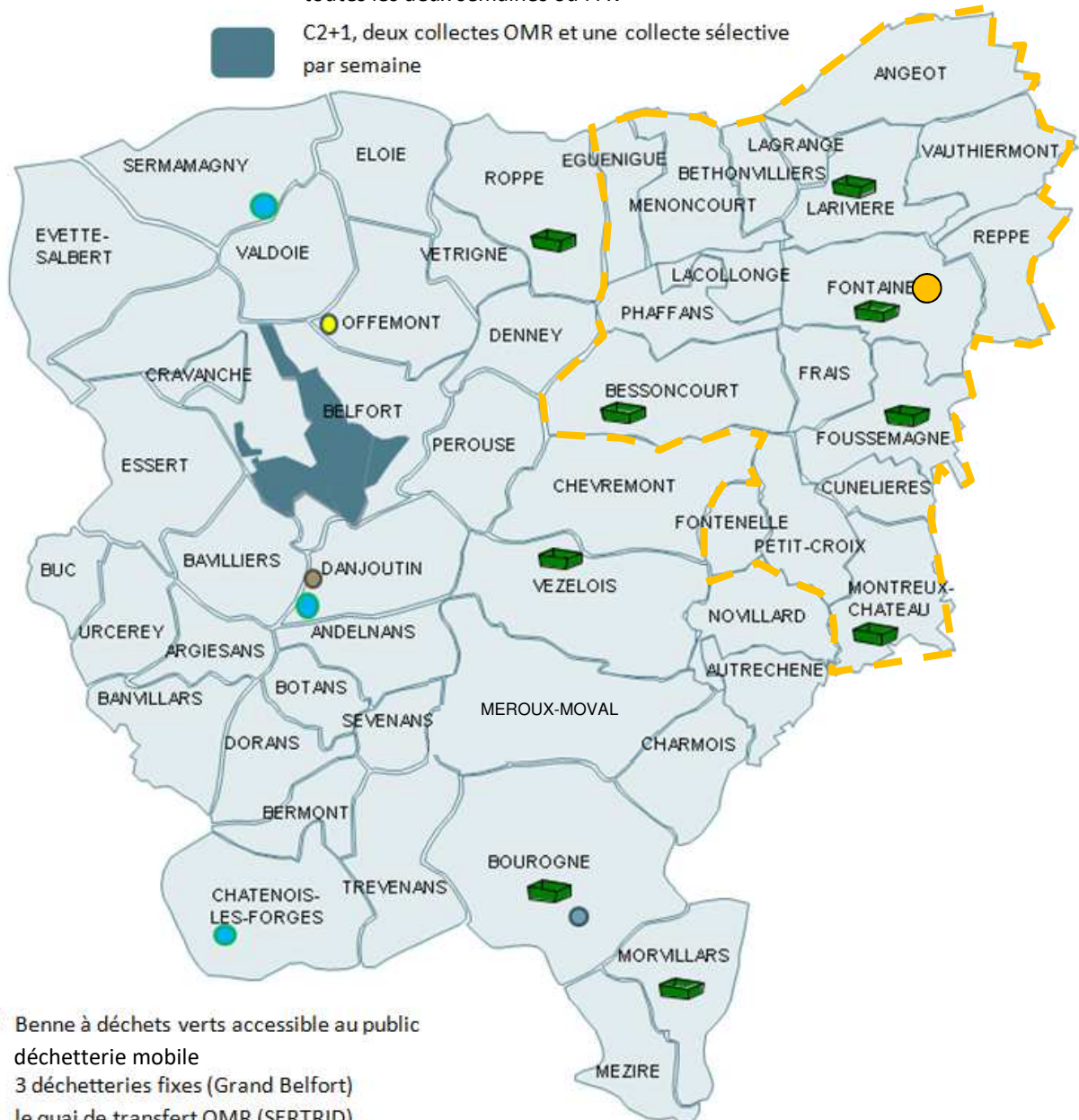
Fréquences de collecte

Sur la carte des fréquences de collecte ci-dessous, sont positionnés les sites techniques liés à la collecte, ainsi que les fréquences de collecte des bacs roulants :

C1+1/2, une collecte OMR (ordures ménagères résiduelles) par semaine, et une collecte sélective toutes les deux semaines ou PAV



C2+1, deux collectes OMR et une collecte sélective par semaine



Benne à déchets verts accessible au public



déchetterie mobile



3 déchetteries fixes (Grand Belfort)



le quai de transfert OMR (SERTRID)



la plateforme de transfert Collecte Sélective (Est Recyclage sous contractant de SCHROLL)



l'UIOM (SERTRID), incinérateur à production d'électricité



18 communes ex CCTB en extension de consigne de tri et dont les bacs sont collectés en prestation

2. Indicateurs techniques

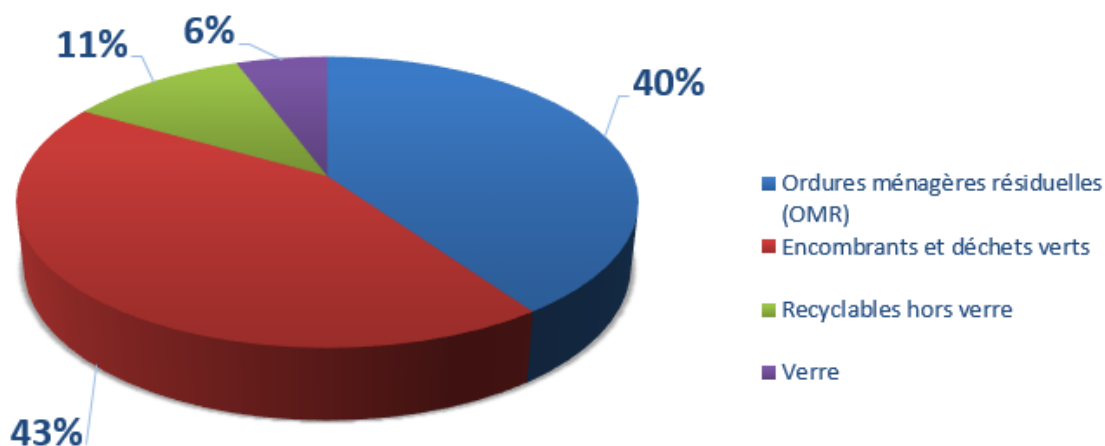
Les tonnages de déchets collectés en 2019 sont détaillés ci-après :

Evolution 2019 des tonnages sur le périmètre Grand Belfort

	Tonnage 2016	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Evolution 2018 à 2019
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	26 177	25 942	25 158	22 876	↘ -9%
Encombrants et déchets verts	21 725	21 575	24 612	24 480	↘ -1%
Recyclables hors verre	6 193	6 078	6 209	6 260	↗ +1%
Verre	2 811	2 847	3 142	3 208	↗ +2%
Tonnage total	56 906	56 442	59 121	56 824	↘ -4%

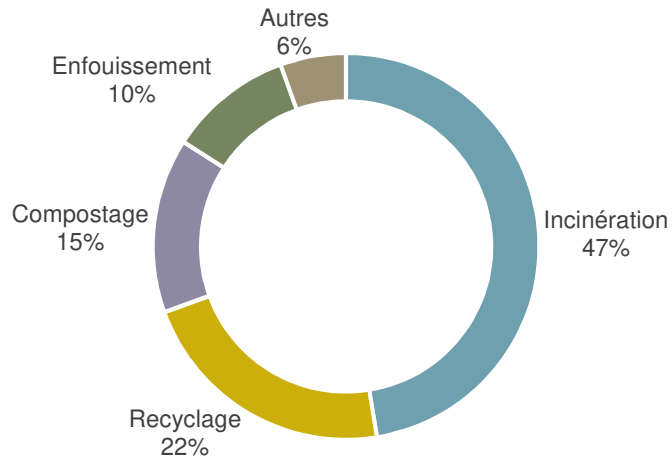
On note une diminution des ordures ménagères résiduelles de 10% (près de 2300 tonnes) et une légère augmentation des recyclables et du verre (+117 tonnes). A noter aussi que le tonnage d'encombrants et déchets verts est stable et est maintenant plus élevé que celui des ordures ménagères résiduelles. Si ce dernier est en nette diminution, c'est en partie grâce aux actions de contrôle/sensibilisation de la Police du Tri, mais aussi du fait de l'arrêt du service de Redevance Spéciale.

Répartition des tonnages collectés



répartition des modes de traitement

L'incinération reste le principal mode de traitement, suivi du recyclage et du compostage.



La composition des déchets collectés par la collectivité et ramenée à l'habitant du Grand Belfort en 2019 est au total de 539 kg/hab/an (547 kg/hab/an en Bourgogne-Franche-Comté en 2017). **A noter que la part de déchets professionnels assimilés collectée par le Grand Belfort vient gonfler cet indicateur ramené à l'habitant.**

Evolution des performances de collecte en comparaison à 2010

en kg/hab/an	collecte 2010*	collecte 2016	collecte 2017	collecte 2018	collecte 2019	par rapport à 2010
ordures ménagères résiduelles (OMR)	334	249	246	239	217	↘-35%
encombrants et déchets verts	102	206	204	233	232	↗+128%
recyclables hors verre	38	59	58	59	59	↗+57%
verre	24	27	27	30	30	↗+25%
tonnage total	498	540	535	561	540	↗+8%

Prévention des déchets

En comparaison à l'exercice 2010 servant de référence au niveau national pour les objectifs de réduction des déchets (-10% en 2020 par rapport à 2010), l'agglomération a vu la répartition des flux fortement évoluer, avec -35% d'ordures ménagères résiduelles par habitant, mais une explosion de déchets occasionnels. Cela s'explique notamment par l'ouverture des déchetteries en 2011 en remplacement des collectes systématiques sur le trottoir.

Ainsi, l'indice de réduction des déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010 (indice 100) est calculé à 108.

Le Plan Local de Prévention prévoit la distribution de « stop pub ». Ceux-ci sont mis à disposition dans les mairies du Grand Belfort.

De même, le compostage individuel fait l'objet d'une promotion auprès des particuliers. 657 composteurs ont été vendus en 2019, soit plus du double qu'en 2018 et du quadruple en 2017. Avec ces composteurs vendus à la moitié du prix coûtant (25€ pièce), les usagers participent à la prévention des déchets en diminuant le tonnage de déchets organiques emmenés à l'incinération.



La Collecte Sélective



Le verre est collecté en point d'apport volontaire (PAV). Il y a 366 points de collecte de verre répartis sur le territoire du Grand Belfort. Les conteneurs métalliques de 3 à 4 m³ sont vidés en régie à l'aide d'un camion amplirol grue. Ce dernier déverse le verre dans une fosse de transfert située rue des Carrières à Belfort, en vue de sa reprise par le verrier. Des semi-remorques transportent

ensuite le verre depuis la fosse à l'usine de recyclage à Gironcourt (88). Les tonnages collectés ont progressé de 2% en 2019 ce qui permet l'atteinte d'une performance de 30 kg/hab/an ce qui est encore en dessous des 39 kg/hab/an de la région Bourgogne Franche-Comté en 2017, mais c'est mieux que la moyenne nationale en milieu semi urbain à 27 kg/hab/an.

14 % d'erreurs de tri sur les recyclables triés chez SCHROLL, c'est un point de mieux qu'en 2018.

Il est de 25% sur le secteur en extension des consignes de tri.

Le surcoût de ces erreurs est d'environ **110 000 €TTC** en 2019



Centre de tri de SCHROLL, PFASTATT (68)

Les autres emballages recyclables, ainsi que les papiers, sont collectés dans des bacs jaunes en porte à porte, ou dans les 227 PAV présents en pied d'immeubles ou en entrée de lotissements.

Les recyclables collectés sont déversés sur une plateforme de transfert chez Est Recyclage à Offemont, puis transportés au centre de tri du prestataire SCHROLL à Pfastatt (68). Ceux du secteur en extension de consignes de tri sont emmenés au centre de tri de COVED à ASPACH (68) qui est chargé de trier les recyclables et de les valoriser.

Conteneurs enterrés

La mise en place de conteneurs enterrés a deux objectifs principaux : ils améliorent le cadre de vie tout en luttant contre le risque incendie sur l'habitat dense existant, et ils permettent de limiter l'expansion des kilomètres de collecte dans le développement des gros lotissements. Enfin, ils favorisent le tri des ordures par les habitants en présentant sur un même point les 3 flux de collecte Verre, Emballages recyclables, et Ordures Ménagères Résiduelles.



En 2019, 3 nouveaux points de regroupement enterrés ont été mis en service :



- BAVILLIERS, 1 point rue Alexandre DUMAS (financé par NEOLIA),
- SEVENANS, rue des Vergers (avec la participation de la commune, de NEOLIA et du Conseil Départemental)
- VEZELOIS, impasse des Vergers (financé par le promoteur)

Et à MORVILLARS, les 2 PAV verre ont été enterrés sur le parking de la gare.



La société SULO (ex Plastic Omnium) a réalisé la prestation d'entretien des conteneurs enterrés (lavage, désinfection, graissage et remplacement de rivets) avec deux campagnes dans l'année.

La collecte des encombrants sur rendez-vous

Mise en service début janvier 2015, ce service a pour vocation d'aider les usagers à se débarrasser de leurs gros électroménagers et de leurs gros meubles ou literies.

Les usagers choisissent un rendez-vous sur le site internet, ou appellent le portail téléphonique de la Ville de Belfort et du Grand Belfort (03 84 90 11 71), et se voient proposer une date de collecte et un créneau horaire. Les déchets restent sur le domaine privé à proximité du domaine public pour l'heure de rendez-vous. Ils sont enlevés en présence de l'utilisateur, par un équipage de deux agents sur un camion grue, puis déposés en déchetterie dans les filières appropriées.

3 800 enlèvements ont ainsi été traités en 2019 (-29% par rapport à 2018). La baisse de rendez-vous coïncide avec le changement de règlement demandant aux usagers d'être présents afin d'interdire la présence de dépôt sur le domaine public. Ces rendez-vous se sont donc reportés sur la déchetterie.

Les déchetteries

Un réseau de 3 déchetteries et 1 déchetterie mobile est à la disposition des particuliers du Grand Belfort. Les usagers se voient attribuer un badge d'accès à la déchetterie sur présentation d'un justificatif de domicile.



Les horaires d'ouverture des déchetteries fixes sont les suivants :

Le lundi, seules les déchetteries de DANJOUTIN, et SERMAMAGNY sont ouvertes. L'ouverture de 17h à 18h est effective entre le 15 avril et le 14 octobre.

17h-18h	17h-18h	17h-18h	17h-18h	17h-18h	17h-18h
13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	9h-17h
9h30-12h	9h30-12h	9h30-12h	9h30-12h	9h30-12h	
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	

La déchetterie mobile est implantée sur l'Aéroparc de FONTAINE aux horaires suivants :

- Jeudi et vendredi : 12h - 19h
- Samedi : 9h - 12h et 13h - 17h



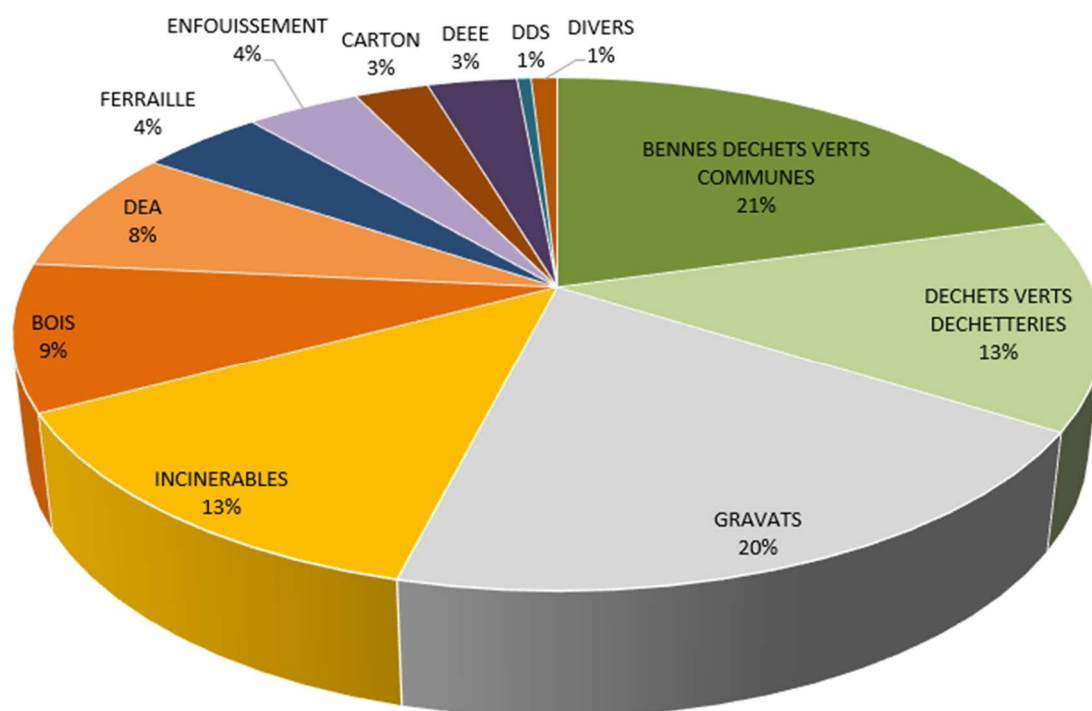
Les encombrants collectés sur la déchetterie mobile sont ramenés sur celle de DANJOUTIN ou directement dans les filières de traitement.

Tonnages par matériau collecté en déchetteries et bennes déchets verts

(Les DEEE sont l'électroménager et les DEA les meubles.)

	2016	2017	2018	2019
BENNES DECHETS VERTS COMMUNES	5 224	5 084	5 153	5 049
DECHETS VERTS DECHETTERIES	3 380	3 423	3 521	3 254
GRAVATS	3 566	3 747	4 776	4 902
INCINERABLES	3 061	2 877	3 306	3 257
BOIS	2 050	1 749	2 349	2 269
DEA	828	1 155	1 721	1 916
FERRAILLE	920	859	1 140	1 072
ENFOUISSEMENT	794	830	995	991
CARTON	560	610	727	643
DEEE	644	585	709	778
DDS	99	100	124	122
DIVERS	598	596	92	227
TOTAL (tonnes)	21 725	21 615	24 612	24 480

Répartition des déchets occasionnels collectés en 2019 :



En poids, la plus grosse proportion de déchets collectés est représentée par les déchets verts dont 40% seulement proviennent des déchetteries. Suivent les gravats, devant les incinérables et le bois. Dans les divers, se retrouvent les déchets toxiques (peintures, etc...), les pneus, les batteries, les huiles végétales, les piles.

La filière ECOSYSTEM

La filière ECOSYSTEM, présente sur les trois déchetteries fixes et la déchetterie mobile, représentent une collecte de 780 tonnes de DEEE (Appareils électriques, électroniques, électroménagers et lampes) sur l'année 2019 qui favorise une augmentation +9,7% par rapport à 2018.

Répartition des DEEE collectés en 2019 :

Votre contribution à la collecte en 2019

Votre 1^{ère} collecte date du : **14/12/2010**

	2018 (tonnes)	2019 (tonnes)	Progression des flux 2018/2019	Nombre d'objets 2019
GEM HF	226,4	260,5	+15,1%	5 142
GEM F	118,3	135,7	+14,7%	2 595
ÉCRANS	94,0	91,3	-2,9%	5 226
PAM	270,2	290,5	+7,5%	120 088
LAMPES	2,6	2,2	-16,3%	24 646
TOTAL	711,5	780,2	+9,7%	157 697

GEM HF = Gros Electro-Ménager Hors Froid (machine à laver, lave-vaisselle, four...)

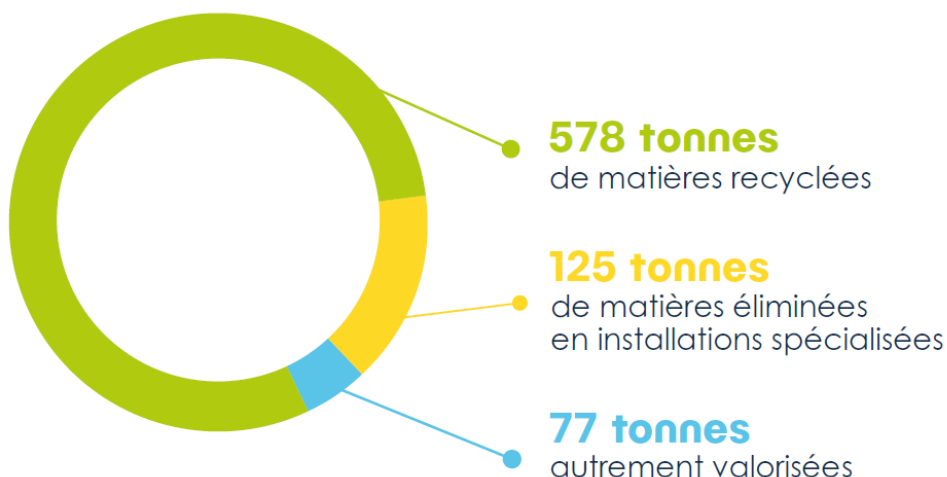
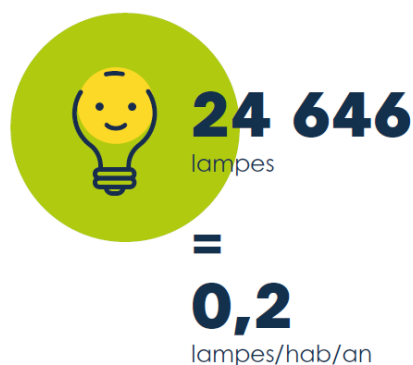
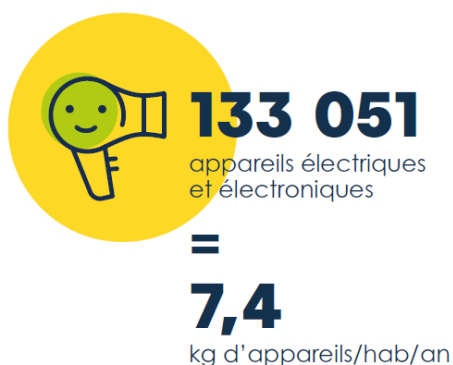
GEM F = Gros Electro-Ménager Froid (frigo, congélateurs)

PAM = Petits Appareils Ménagers (sèche-cheveux ; téléphone, tout appareil électrique de petites tailles)

780,2
tonnes de DEEE
ménagers collectés



+9,7%
par rapport
à la collecte 2018



BILAN 2019

Tableau récapitulatif des soutiens versés à votre collectivité

Les différents barèmes de soutiens financiers dédiés aux collectivités territoriales sont définis dans le cadre de l'OCAD3E. En **2019**, les soutiens versés par **ecosystem** aux collectivités territoriales représentent **32 235 345,56 millions d'euros** (soutiens fixes, variables, sûreté du gisement et communication). Ils ne comprennent pas la prise en charge des coûts opérationnels.

	Soutiens partie fixe	Soutiens partie variable	Soutiens sûreté du gisement	Sous-total soutiens financiers	Soutiens communication*
2018	5 520 €	29 778 €	10 601 €	45 900 €	1 200 €
2019	5 520 €	32 572 €	11 825 €	49 917 €	-
Évolution 2018/2019	0%	+9%	+12%	+9%	-

* Appareils DEEE et lampes.

Le recyclage par des associations

La RESSOURCERIE 90 située à Belfort et à Valdoie développe le concept dit « des 3R » : Réduire, Réutiliser et Recycler les déchets en lien avec le service déchets ménagers du Grand Belfort. Elle met en œuvre des modes de collecte des déchets (encombrants, textiles, livres, ...) qui préservent leur état en vue de les valoriser prioritairement par réutilisation puis recyclage. Elle développe des emplois locaux et favorise l'insertion des personnes en difficulté. Au quotidien, INSERVET et CHAMOIS ENVIRONNEMENT qui composent RESSOURCERIE 90 donnent priorité à la réduction, à la réutilisation puis au recyclage des déchets en sensibilisant son public à l'acquisition de comportements respectueux de l'environnement. La filière textile représente 282 tonnes de collecte dans les différents points mis en place par le Grand Belfort.

En 2019, la récupération des livres a été mise en place en partenariat avec RESSOURCERIE 90 et l'association D2LA. De plus, une filière de destruction/recyclage des papiers confidentiels a été mise en œuvre sur les déchetteries par RESSOURCERIE 90.

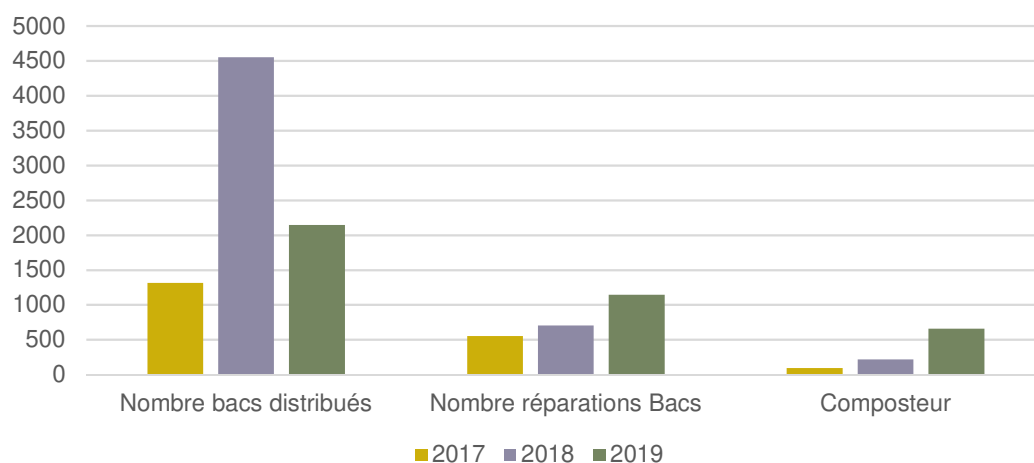
RESSOURCERIE 90, via CHAMOIS ENVIRONNEMENT, est chargé par le Grand Belfort de la collecte des cartons des commerçants de l'hyper centre de BELFORT chaque mardi soir.

Le Grand Belfort s'associe à la récupération de vélos par l'intermédiaire de l'association la Clinique du Cycle. Elle a pour but d'échanger des connaissances dans un espace convivial où tout un outillage et des pièces d'occasions se trouvent à disposition pour remettre en état des vélos.

Logistique conteneurs

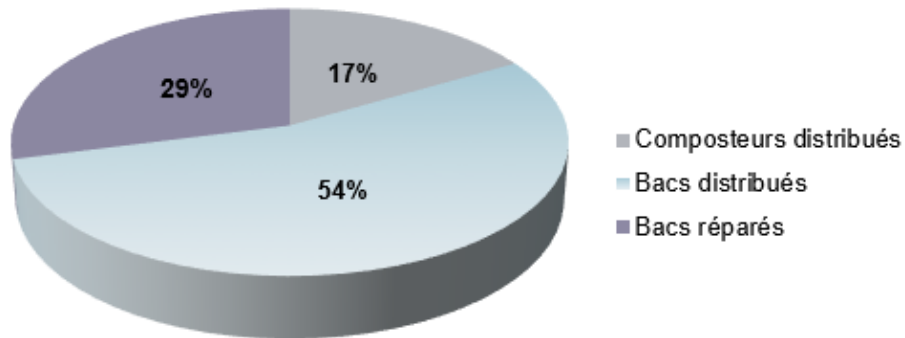
Le service logistique conteneurs a réalisé 3528 interventions sur un parc de plus de 58 000 bacs pour le secteur du Grand Belfort. 2146 bacs et 657 composteurs ont été distribués et 1145 réparations ont été réalisées en 2019. C'est 40% de plus d'interventions qu'en 2018 (hors livraison des bacs jaunes en 2018 sur les 18 communes de l'ex CCTB).

Interventions logistique



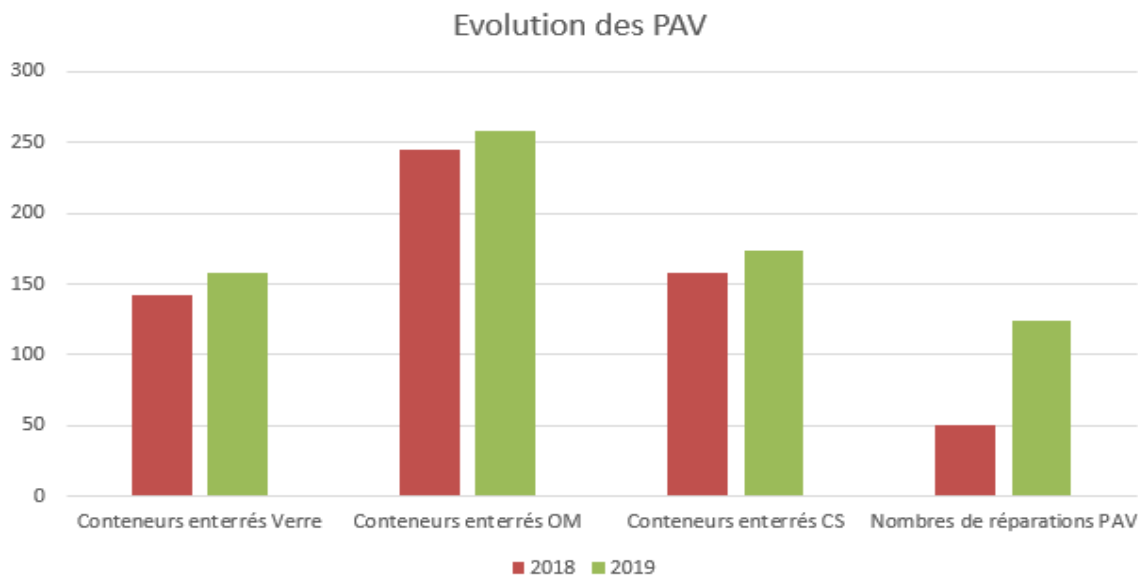
Cette augmentation s'explique par les nouvelles actions de communication réalisées sur le site internet du Grand Belfort qui permet aux usagers de faire des demandes de réparations ou de composteur via un formulaire mais aussi par l'augmentation du périmètre de l'agglomération de 20 communes et une meilleure implication des agents du service.

Répartition des interventions 2019



Le service logistique répond sous 7 jours à un changement de bac OM et sous 15 jours à une réparation ou un changement de bac CS afin de permettre aux usagers de pouvoir présenter leurs déchets à la collecte suivante. Un agent supplémentaire est venu compléter l'effectif de la logistique depuis Septembre 2019. La charge de travail annuel est de 170% toutes interventions confondues. Cet apport permettra une plus grande révision du parc sur l'année 2020 afin de d'allonger la vie des bacs distribués.

Fin 2019, 423 points de collecte en Apport Volontaire accueillent 922 conteneurs enterrés ou aériens répartis sur le Grand Belfort (262 conteneurs d'ordures ménagères, 271 conteneurs de collecte sélective et 389 conteneurs de verre).



La maintenance des conteneurs enterrés est réalisée en interne par un agent ayant effectué 124 interventions durant l'année afin d'entretenir ou de remplacer les plus défectueux. Une augmentation de 75% des réparations par rapport à 2018 suite au vieillissement du parc de conteneurs enterrés et aériens qui demande plus d'interventions de réparations.

Le service logistique est en capacité de réaliser lui-même tous les travaux de serrurerie sur les conteneurs métalliques en répondant à la maintenance curative.

Une maintenance préventive est à l'étude afin d'allonger la durée de vie des PAV. Cette maintenance permettra de distiller l'achat de nouveaux conteneurs afin de renouveler le parc de point d'apport volontaire sur plusieurs années.

Sensibilisation des usagers

6 ambassadeurs du tri et une coordinatrice de l'équipe travaillent au quotidien à la sensibilisation des usagers sur le territoire du Grand Belfort.

Les ambassadeurs du tri ont participé aux manifestations annuelles : Belflorissimo, FIMU, Journée de l'Enfance, Eurockéennes, Festival Bel'Douce, Semi-marathon, Semaine du développement durable (Leclerc), fête de l'énergie, journée environnement Einstein, Green Week Néolia, animation « Etudiants ». Ils ont aussi réalisé des animations aux Fêtes de quartier.

Parallèlement, les ambassadeurs du tri ont participé à 14 caractérisations au centre de tri de Pfastatt, 8 à celui d'Aspach et mené des contrôles pédagogiques sur la qualité du contenu des bacs jaunes et bruns sur les communes du Grand Belfort.



3 mises en services de points de regroupement enterrés ont été accompagnées d'une sensibilisation en porte à porte avec distribution de sacs de pré-collecte et guides du tri.

La sensibilisation des logements collectifs en partenariat avec CITEO a permis de rencontrer les habitants de plus de 488 logements sur le quartier de la vieille ville soit 55,6% de la zone ciblée pour l'année 2019 afin d'améliorer la qualité de tri dans les bacs collectifs mais aussi dans les points d'apports volontaires. 36,4% ont été sensibilisés par la remise du kit de communication en boîtes aux lettres. Seuls 8% des foyers n'ont pas été vus. La réussite de cette opération de sensibilisation a décidé la collectivité à reproduire cette méthode sur le quartier Belfort Gare en 2020.

Le prestataire Nature Buissonnière est intervenu dans 22 classes de CE2-CM1-CM2 où les élèves ont été sensibilisés au tri et à l'environnement à la demande de leurs professeurs (Bavilliers, Bessoncourt, Danjoutin, Châtenois-les-Forges, Méziré, Roppe, Belfort, Offemont, Bourogne, Evette-Salbert, Pérouse, Menoncourt, Morvillars).



En 2019, la campagne de communication « Bien trier c'est obligé » s'est poursuivie. Cette action associée au partenariat avec les Restos du Cœur a permis d'améliorer la collecte de verre en apport volontaire de 2% par rapport à l'année 2018.



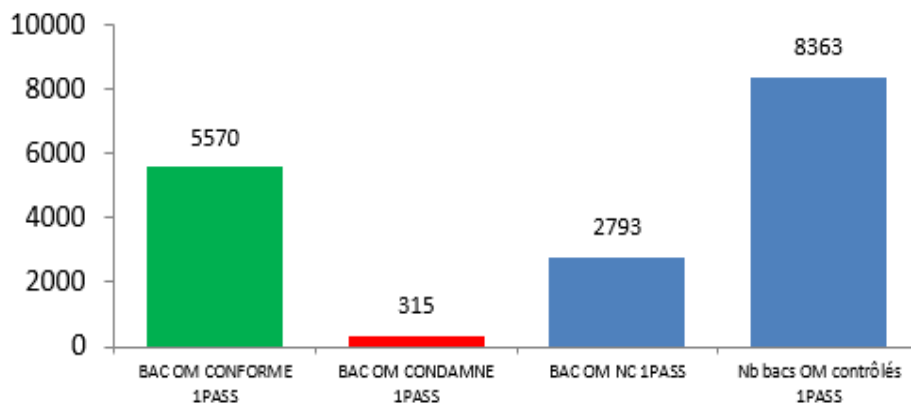
Le partenariat avec les restos du cœur sur la progression de la collecte du verre a été reconduit. Un chèque de 7 071 € a été remis à l'association en 2019 (pour les bons résultats de collecte du verre en 2018), représentant autant de repas pour les bénéficiaires.

Les ambassadeurs du tri ont persévéré dans leurs actions de contrôle des bacs et de sensibilisation des usagers au respect du règlement des déchets ménagers en s'appuyant sur les erreurs de tri constatées.

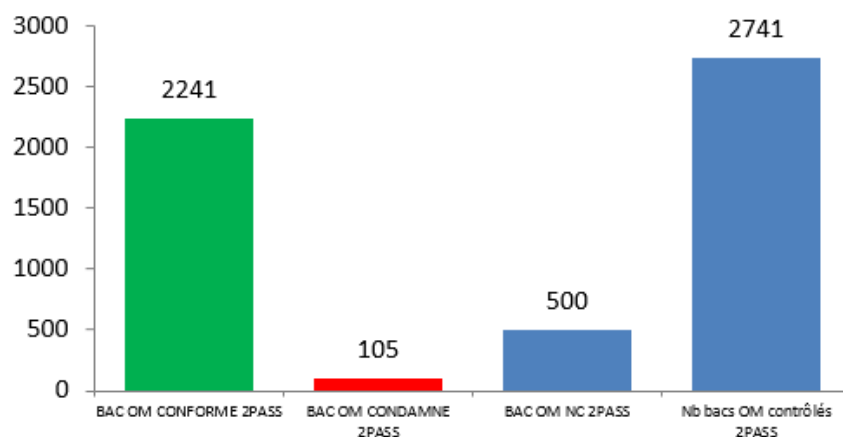
Un second contrôle ultérieur de chaque commune a été réalisé dans l'année avec une nouvelle sensibilisation pouvant entraîner une verbalisation de 35€ en cas de récidive.

8363 bacs d'ordures ménagères ont été contrôlés en 2019. Au premier contrôle, 67% de ces bacs étaient conformes. 2741 seconds contrôles ont été réalisés sur les bacs non conformes du premier contrôle, avec un résultat de 82% de bacs maintenant conformes. Les ambassadeurs du tri assermentés ont fait des rappels à l'ordre et des verbalisations (1% des bacs contrôlés). 422 bacs bruns ont été bloqués du fait d'un volume de non conformités dépassant la moitié du bac, nécessitant un tri préalable par l'utilisateur avant la prochaine collecte.

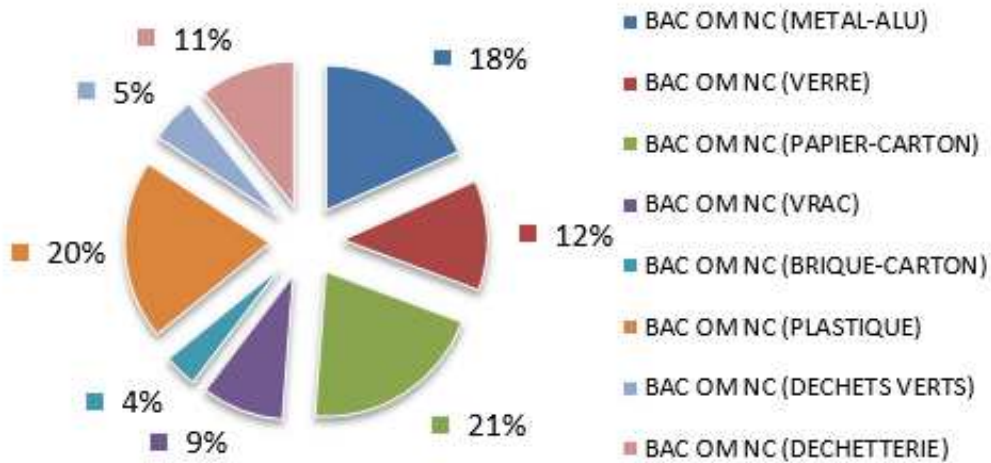
Contrôle bac OM (1er passage)



Contrôle bac OM (2ème passage)



Répartition des non conformités Bac OM

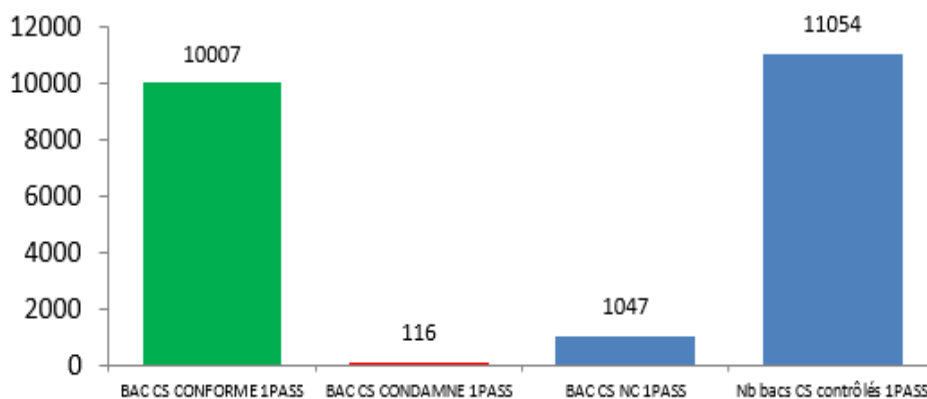


Les erreurs de tri les plus courantes dans les bacs d'ordures ménagères sont les papiers-cartons, le plastique et le métal-alu. Ces trois flux représentent 59% des non conformités descellés sur les bacs bruns.

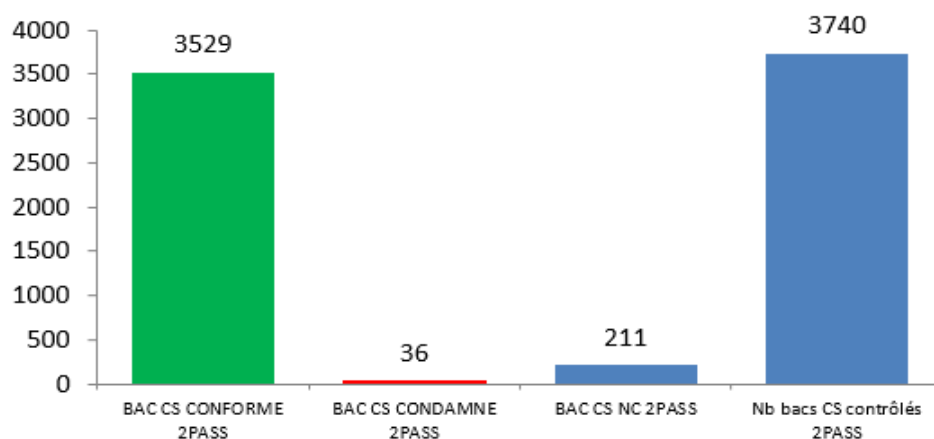


11054 bacs de collecte sélective ont été contrôlés en 2019. Au premier contrôle, 91% de ces bacs étaient conformes. 3740 seconds contrôles ont été réalisés sur les bacs non conformes du premier contrôle, avec un résultat de 94% de bacs maintenant conformes. Les ambassadeurs du tri assermentés ont fait des rappels à l'ordre et des verbalisations (1% des bacs contrôlés). 140 bacs jaunes ont été bloqués du fait d'un volume de non conformités dépassant la moitié du bac, nécessitant un tri préalable par l'utilisateur avant la prochaine collecte.

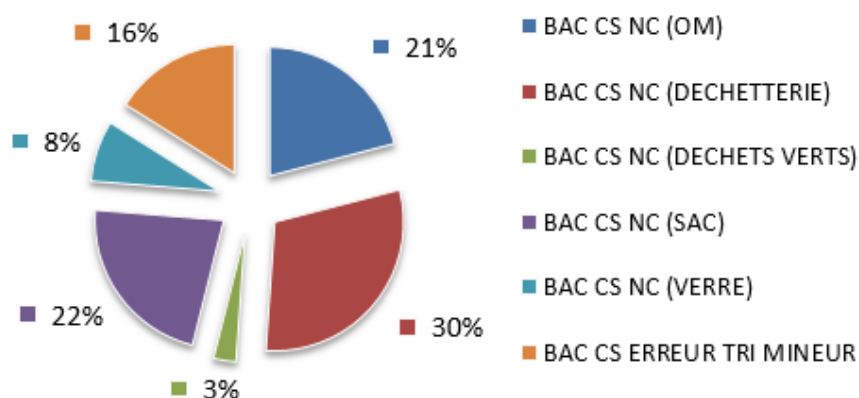
Contrôle bac CS (1er passage)



Contrôle bac CS (2ème passage)



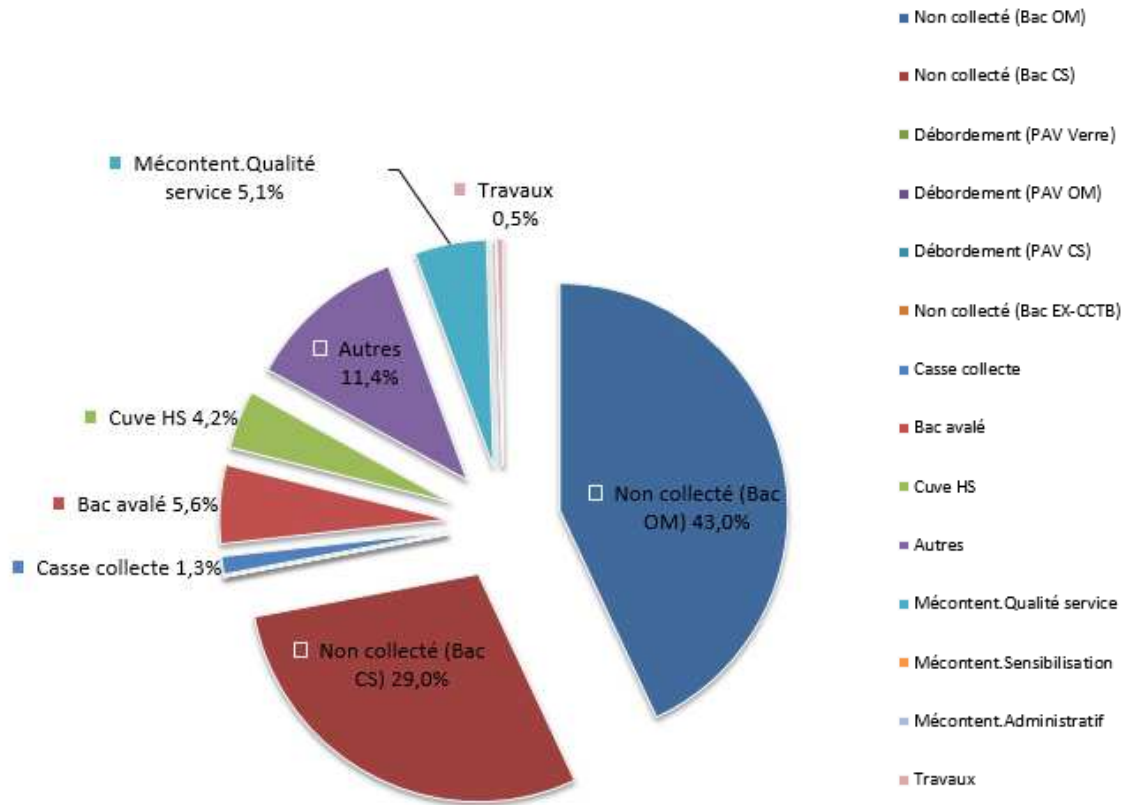
Répartition des non conformités Bac CS



Les erreurs de tri les plus courantes dans les bacs de collecte sélective sont les éléments de déchetteries, les déchets en sac et les ordures ménagères. Ces trois flux représentent 73% des non conformités descellés sur les bacs jaunes.

Ces chiffres sont liés aux 3163 sensibilisations effectuées en porte à porte, collectif et par téléphone qui constituent une vraie démarche d'amélioration du tri auprès des usagers.

Répartition des réclamations



Sur 625 réclamations des usagers enregistrées, 43% correspondent à des bacs bruns non collectés et 29% à des bacs jaunes non collectés. Ces « non collectes » sont rattrapées au besoin en accord avec l'utilisateur, que ce soit dû à un problème de présentation du bac ou à une erreur de collecte. L'utilisation des historiques GPS des circuits collectés facilite la prise en compte de ces réclamations.

3. Indicateurs financiers

Le budget du service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés a été intégré en 2019 dans le budget principal, tout en veillant à mettre en œuvre une comptabilité analytique permettant de séparer les dépenses et recettes de ce service.

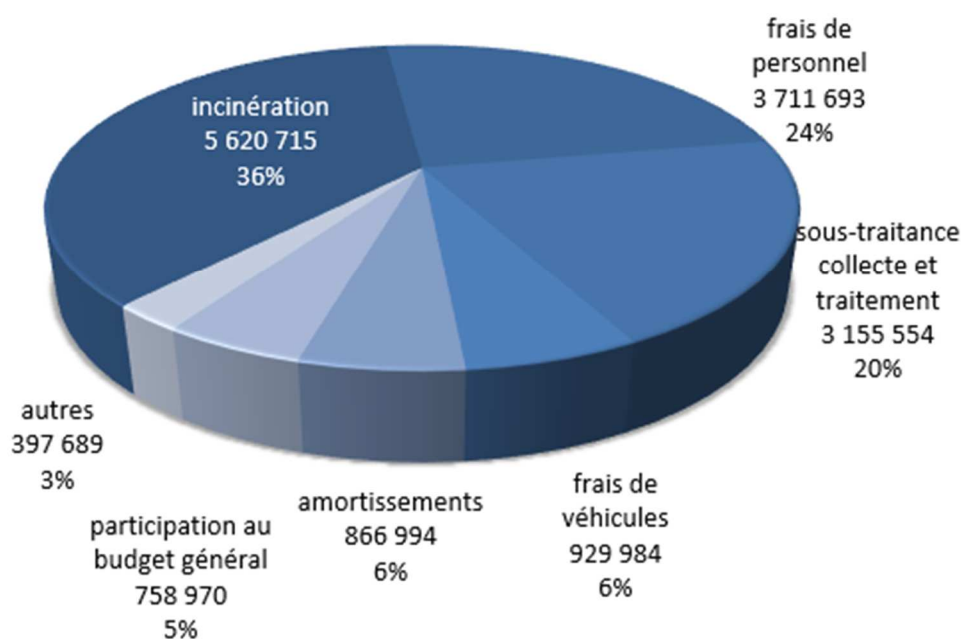
La participation des usagers au financement du service est uniquement basée sur la TEOM en 2019, la Redevance Spéciale ayant été arrêté fin 2018.

Les résultats financiers de l'exercice sont les suivants :

en €TTC	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	15 441 599	15 062 376	-379 223
Investissement	1 263 523	923 728	-339 795

* dont 866 994 € d'amortissements

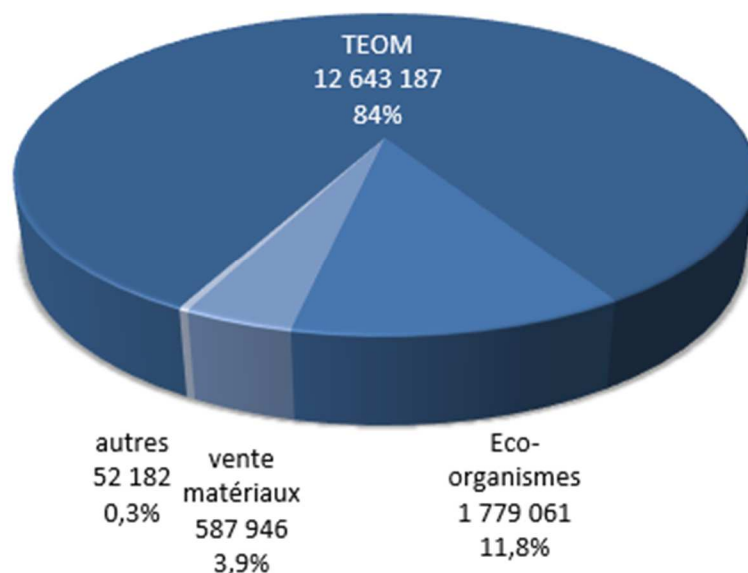
répartition des dépenses de fonctionnement (€TTC)



En 2019, l'ensemble des coûts de fonctionnement sur le périmètre Grand Belfort s'élevait à 15 442 k€TTC. Les coûts de fonctionnement 2019 sont bien supérieurs à ceux de 2018 mais ils intègrent plus de 1 200 k€TTC de dépenses de 2018. En prenant en compte cette correction, les dépenses 2019 sont proches de celles de l'exercice 2017 (14 122 k€TTC).

La principale dépense est l'incinération des ordures ménagères et d'une fraction des encombrants. La deuxième dépense concerne les frais de personnel, stables par rapport à 2018.

répartition des recettes de fonctionnement (€TTC)



La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères prélevée sur l'assiette de la taxe foncière reste la principale recette du budget (84% des recettes). Le taux est de 9,80 depuis 2016. Les aides financières des éco-organismes sont la deuxième principale recette du service, dont 1 680 k€ perçus de CITEO (anciennement Eco-Emballages), représentant à lui seul 94% de ces aides.

Montant annuel des prestations rémunérées à des entreprises sous contrat :

SCHROLL : 819 907 €HT, transfert et tri du flux multimatériaux (recyclables)
 COVED : 346 071 €HT, tri du flux multimatériaux en extension des consignes de tri, et déchetterie mobile de FONTAINE
 ECO-DECHETS : 253 313 €HT, collecte des bacs bruns et jaunes sur 18 communes
 ONYX EST : 136 110 €HT, enfouissement des déchets encombrants avec tri du plâtre, transfert et tri des cartons de déchetteries,
 FERS ET METAUX : 71 709 €HT, filière bois
 ASTECH : 68 022 €HT, Fourniture de conteneurs enterrés
 CARMINATI FARINEY : 59 687 €HT, transport de bennes de déchetterie
 ALSADIS : 58 032 €HT, filière traitement des Déchets Dangereux Spécifiques
 SULO : 53 938 €HT, lavage/entretien des conteneurs enterrés
 MINERIS : 38 002 €HT, grutage et transport du verre d'emballages
 COLLECTAL : 18 555 €HT, fourniture bacs roulants standards et pièces détachées
 CITEC ENVIRONNEMENT : 7 136 €HT, fourniture des bacs roulants operculés et pièces détachées
 CHAMOIS : 6 594 €HT, propreté des PAV
 NATURE BUISSONNIERE : 3 759 €HT, sensibilisation au tri des classes de CM1

Détail de la structure de coût par flux de déchets :

	FLUX DE DECHETS							Total des flux
	Ordures ménagères résiduelles		Recyclables secs des OM (hors verre)		recyclables en extension de tri plastiques	verre	Déchetteries et autres bennes	
	Porte à Porte	PAV	Porte à Porte	PAV				
Tonnage (T)	19 061	3 814	4 650	986	625	3 209	24 417	56 761
coût complet (k€HT)	6 288	1 185	2 073	464	228	331	2 938	13 507
coût complet (k€TTC)	6 681	1 267	2 177	495	247	349	3 123	14 339
recettes (k€TTC) matériaux et éco-organismes	18	3	1452	308	84	361	191	2 418
coût aidé à la tonne (€TTC/T)	350	331	156	190	261	-4	120	210
coût aidé à l'habitant (€TTC/hab)*	78,0	63,6	10,0	7,4	21,1	-0,1	27,8	113,2

*Ratio au nombre d'habitants concernés par le flux

Ce tableau, extrait de la matrice des coûts présentée page suivante, récapitule les coûts de collecte et traitement de chaque flux de déchets. On peut noter une fois de plus au regard des coûts à la tonne que le tri des emballages reste plus intéressant financièrement que l'incinération des ordures. La matrice des coûts est corrigée des dépenses 2018 reportées.



Matrice standard de présentation des coûts du service déchets Grand Belfort

Année 2019

Montants en € HT

		FLUX DE DECHETS						Total		
		Ordures ménagères résiduelles		Recyclables secs des OM (hors verre)		recyclables en extension	verre		Encombrants déchets verts déchetterie et pàp	
		Porte à Porte	PAV	Porte à Porte	PAV	18 communes				
TONNAGES		19 061	3 814	4 650	986	625	3 209	24 417	56 761	
Fonctionnelles	Charges de structure	307 564,3	47 018,3	99 040,9	20 226,0	13 027,2	12 284,3	132 001,4	631 162,4	
	Charges liées à l'intercommunalité	369 844,7	56 539,4	119 096,3	24 321,7	15 665,1	14 771,8	158 731,0	758 970,0	
	Communication (dont prévention)	30 723,6	7 680,9	38 404,5	7 680,9	7 680,9	30 723,6	30 723,6	153 618,2	
	TOTAL	708 132,7	111 238,6	256 541,7	52 228,6	36 373,2	57 779,8	321 456,0	1 543 750,6	
Charges	Prévention	4 664,0						-	4 664,0	
	Collecte	2 234 902,3	404 881,5	1 088 133,2	257 543,6	78 832,0	236 836,7	1 326 404,4	5 627 533,7	
	Pré-collecte	128 739,7	152 738,2	112 257,1	83 047,5	8 227,1	76 161,5	37 293,9	598 464,9	
	Collecte	2 106 162,6	252 143,3	975 876,1	174 496,1	70 605,0	160 675,2	1 289 110,6	5 029 068,8	
	Techniques	Transit/transport	83 957,9	15 631,2	56 679,6	12 013,5		36 265,1	133 670,0	338 217,3
	Traitement	3 256 678,9	652 787,1	671 735,5	142 377,3	113 250,8	-	1 075 664,4	5 912 493,9	
	Conditionnement								-	
	Tri			615 801,3	130 521,8	113 250,8	-	72 250,4	931 824,3	
	Compostage							497 819,4	497 819,4	
	Méthanisation								-	
Incinération	3 256 678,9	652 787,1	55 934,2	11 855,5			251 460,3	4 228 716,0		
Autre valorisation matière ou énergie							112 325,3	112 325,3		
Stabilisation de déchets organiques								-		
Stockage de déchets non dangereux							122 818,1	122 818,1		
Traitement des inertes							18 990,8	18 990,8		
Enlèvement et traitement des déchets dangereux							80 307,7	80 307,7		
Autres charges								-		
TOTAL	5 580 203,1	1 073 299,7	1 816 548,3	411 934,4	192 082,8	273 101,8	2 616 046,5	11 963 216,6		
TOTAL CHARGES		6 288 335,8	1 184 538,3	2 073 090,0	464 162,9	228 456,0	330 881,5	2 937 502,5	13 506 967,2	
Produits	Ventes de produits et d'énergie	-	-	348 314,6	73 826,8	15 714,5	78 834,0	85 097,0	601 786,9	
	Matériaux			348 314,6	73 826,8	15 714,5	78 834,0	85 097,0	601 786,9	
	Compost								-	
	Energie								-	
	Prestations à des collectivités extérieures								-	
	Autres produits	17 850,1	3 362,4	5 884,7	1 317,6	648,5	939,2	7 526,5	38 341,0	
	TOTAL	17 850,1	3 362,4	354 199,3	75 144,4	16 362,9	79 773,2	92 623,5	640 127,9	
	Soutien accordé par les sociétés agréées Eco-Emballages, ECOFOLIO, OCAD3E			1 098 151,5	232 758,0	67 811,0	281 652,0	98 688,7	1 779 061,3	
	Aides "reprises" aux investissements	-	-						-	
	Fonctionnement & communication	-	-						-	
Aides à l'emploi	-	-						-		
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-		
TOTAL PRODUITS		17 850,1	3 362,4	1 452 350,9	307 902,4	84 173,9	361 425,2	191 312,2	2 419 189,2	
Autres Infos	Frais de gestion pour le recouvrement des contributions								-	
	Montant de la TVA acquittée (FCTVA déduit)	392 287,9	82 834,2	104 020,3	30 650,7	18 788,5	18 249,5	185 505,2	832 336,3	
	Report de l'année précédente (+ ou -)								-	
	Contribution des usagers	5 886 192,3	1 108 786,3	1 940 514,4	434 479,4	213 846,1	309 721,4	2 749 647,1	12 643 187,0	
	TEOM	5 886 192,3	1 108 786,3	1 940 514,4	434 479,4	213 846,1	309 721,4	2 749 647,1	12 643 187,0	
REOM								-		
Redevance spéciale & assimilés	-	-						-		
Contributions des collectivités (+ ou -)								-		

Coûts	Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs des OM (hors verre)	recyclables en extension	verre	Encombrants déchets verts déchetterie et pàp	Total		
Coût complet HT	6 288 336	1 184 538	2 073 090	464 163	228 456	330 882	2 937 503	13 506 967
Coût technique HT	6 270 486	1 181 176	1 718 891	389 019	212 093	251 108	2 844 879	12 866 839
Coût partagé HT	6 270 486	1 181 176	620 739	156 261	144 282	- 30 544	2 746 190	11 087 778
Coût aidé HT	6 270 486	1 181 176	620 739	156 261	144 282	- 30 544	2 746 190	11 087 778
Coût fiscal (TVA acquittée)	392 288	82 834	104 020	30 651	18 789	18 249	185 505	832 336
Coût aidé TTC	6 662 774	1 264 010	724 759	186 911	163 071	- 12 294	2 931 696	11 920 114
Coût imputé	5 886 192	1 108 786	1 940 514	434 479	213 846	309 721	2 749 647	12 643 187
coût aidé HT/T	329,0	309,7	133,5	158,6	231,0	- 9,5	112,5	195,3
coût aidé TTC/T	349,5	331,4	155,9	189,7	261,1	- 3,8	120,1	210,0
coût aidé TTC/hab (concernés)	78,0	63,6	10,0	7,4	21,1	- 0,1	27,8	113,2
coût aidé HT/hab (concernés)	73,4	59,4	8,6	6,2	18,6	- 0,3	26,1	105,3

Les chiffres clés :

Tonnages collectés



Le tri des recyclables

B 6903 tonnes
sorties des centres de tri



Papier		2778 t.
Brique alimentaire		85 t.
Carton		1661 t.
PLASTIQUES	Bouteilles PET clairs PB - BF	329 t.
	Bouteilles PET foncés PB - BF	111 t.
	Bouteilles PEHD - PP - PS	109 t.
	Film plastique	19 t.
Acier collecte sélective		230 t.
Aluminium collecte sélective		38 t.
Refus de tri		1082 t.

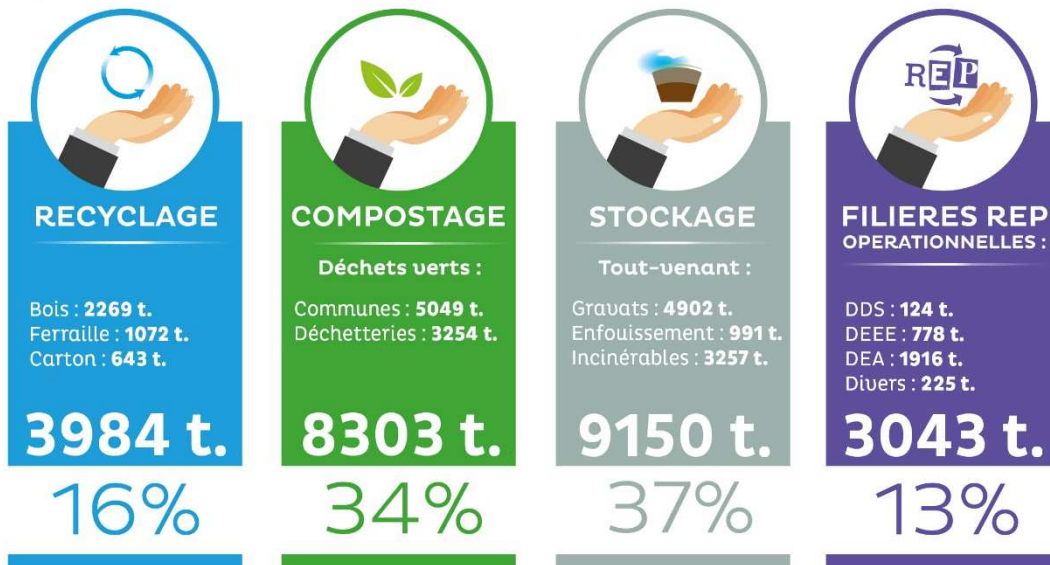
Y compris
les collectes en
extension de tri
sur l'ex CCTB

Le
produit
du tri :
20€
Eco-organisme 15,50€/hab
Vente matière 4€50/hab



Verre
3209 t.

Bilan des déchetteries



Ce rapport est téléchargeable sur le site internet du Grand Belfort. Vous trouverez sur le site une section dédiée à la collecte des déchets, reprenant notamment les calendriers de collecte, toutes les informations nécessaires à l'utilisation des différents services de collecte. L'actualité du Grand Belfort, et notamment les rattrapages de collecte des jours fériés, y figure aussi.

Pour plus d'informations sur la collecte des déchets, rendez-vous aussi sur l'application : belfort-official.com/belfortdechets



En application du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, chaque maire doit présenter à son conseil municipal un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers » dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice (30 septembre 2018 pour l'exercice 2017). Chaque Président d'E.P.C.I. compétent en matière de collecte ou de traitement des O.M. est tenu de présenter le rapport propre à sa compétence à son assemblée délibérante avant le 30 juin. Ce document doit être disponible en lecture sur les sites internet des communes de l'EPCL.

L'objectif de ce rapport est de favoriser la transparence de la gestion publique vis-à-vis des usagers. Il s'agit donc d'un document voué à l'information. Ainsi, le rapport doit être mis à disposition du public dans les mairies dans les 15 jours suivant son adoption par le conseil municipal (cette obligation incombe aux communes de plus de 3 500 habitants ou aux E.P.C.I. dont au moins une commune dépasse cette population). Sa diffusion doit être la plus large possible. Dans tous les cas, il doit être consultable par toute personne en faisant la demande.